



DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU Parc photovoltaïque des « Champs solaires de Touraine »

Pour la réalisation de la phase 2 du projet de parc photovoltaïque des « Champs solaires de Touraine » au niveau du Bois de la Motte à l'extrême sud du territoire communal, une évolution du PLU de Sonzay est nécessaire. Pour faire évoluer le PLU, la procédure retenue est la « Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ».

Cette procédure permet de faire évoluer un PLU simple et doit être motivée par un intérêt général, ici, la production d'énergie renouvelable.

L'évolution du PLU de Sonzay consiste à une modification du plan de zonage avec la création d'un secteur dit « Npv » sur le périmètre du parc photovoltaïque. Le secteur Npv permettra la réalisation des infrastructures nécessaires au parc photovoltaïque.

La procédure d'évolution du PLU est portée par la Communauté de Communes, en concertation avec la Commune, car depuis la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, Alur, promulguée en mars 2014, la compétence urbanisme relève de l'intercommunalité.

Si vous souhaitez faire part de vos remarques sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU un cahier de concertation est disponible en Mairie de Sonzay.